

Merci !

1

Afflux
théorique :
répartitions
par pays
européen.

7.000.000 réfugiés théoriques

=) 200.000 attendus en Belgique

=) 65.000 en Wallonie

=) 24.000 en Hainaut.

Répartition au prorata de la population.

2

1.Activation procédure d'octroi statut de protection temporaire (UE)

Inscription Palais 8 du Heysel

Attestation de protection temporaire qui donne accès à diverses aides

!!! D'abord s'inscrire à Bruxelles !!!
Procédure obligatoire

Lieu de transit à Bruxelles pour 5 jours max à Bruxelles

Transfert en Wallonie/BXL/Flandres

3

2.Arrivée dans la commune

Se présenter à l'Administration communale avec l'attestation délivrée à Bruxelles

L'Administration communale procède à l'inscription dans le registre des étrangers, normalement après enquête de résidence positive.

La commune de résidence délivre une carte A (permis de séjour) valable 1 an

4

3. Quel rôle pour les communes? - le logement

Logement temporaire de crise (quelques semaines)

Lister tous les endroits privés et publics susceptibles d'accueillir des réfugiés

Vérifier la conformité

5

3. Quel rôle pour les communes?

Signature d'une charte (en préparation)

Désigner une personne de contact

6

4. Rôle de la personne de contact

Mallaurie Thibeau – Assistante sociale au CPAS

Rassemble les offres d'hébergement et les examine

interface entre l'administration/ les accueillants/ les réfugiés

7

5. Droit à l'aide sociale (via CPAS)

Aide médicale

Affiliation à la mutuelle

Dans l'attente de l'ouverture du droit à la mutuelle, l'aide médicale urgente est octroyée

Logement

Lors de l'enregistrement, les personnes qui sont sans logement seront prises en charge par Fedasil

Fedasil les dirigera vers les communes pour recevoir leur annexe 15 et la carte A.

8

5. Droit à l'aide sociale (via CPAS)

Aide équivalente au revenu d'intégration

Les bénéficiaires de la protection temporaire peuvent bénéficier de l'aide équivalente au revenu d'intégration.

dès que la personne concernée est inscrite au registre des étrangers à la suite de la délivrance de l'attestation de protection temporaire.

Prime d'installation

Les bénéficiaires de la protection temporaire pourront également bénéficier d'une prime d'installation dans le cadre de la loi organique du 8 juillet 1976 si elles sont sans-abri et trouvent un logement.

9

6. D'autres droits

Le Permis A permet à son titulaire d'accéder au marché du travail

Allocations familiales

10

7. En pratique

La personne de contact au sein de la commune reçoit un appel téléphonique de Fedasil.

Fedasil prend en charge le transport vers le lieu convenu avec le coordinateur communal. Le trajet se fera généralement en bus.

La commune accueille les réfugiés ukrainiens à leur arrivée.

Ils sont ensuite transférés vers le site d'hébergement de crise

En cas de questions ou de plaintes, s'adresser à la personne de contact de la commune.

11

8. J'ai de la place disponible

Prendre contact avec Mallaurie Thibeau

Vérification de la faisabilité

Inscription dans le système

Dates libres

12

9. Et ensuite?

Logement à plus long terme:

Dans le privé

Organisé par les régions

13

10. D'autres défis

La barrière de la langue

Inscription dans les écoles

Suivi psychologique

14

11. Pour rester informé



<http://info-ukraine.be/fr>



mallaurie.thibeu-cpas@honnelles.be

15

12. En préparation



Listing de bénévoles parlant ukrainien



Logistique

16



Questions?